

REPUBLIQUE DU CONGO

du 7 FEVRIER 1996

DECRET: N° 96 -73 /MFPSS/DGFP/DME/SCADD.

mettant fin au détachement de monsieur

BACKOLIAT Ghyslain Salomon, Ingenieur des Travaux Statistiques de 8° échelon des cadres, des services Techniques (Statistiques) (Régularisation)

JS

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

M

D.G.C.F.

[Signature]

(/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°023/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction Publique ;
(/u le décret n°63/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/32 du 02 Février 1995, portant organisation des interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n°86/1025 du 10 Novembre 1986, portant réglementation de la mise en détachement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°80/500 du 17 Novembre 1980 plaçant l'intéressé en position de détachement ;
(/u la demande de l'intéressé, en date du 29 Mai 1995 sollicitant la réintégration dans la fonction Publique.
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1995 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

H

.../...

Article 1er : Il est mis fin au détachement accordé par décret n°80/500 du 17 Novembre 1980, à Monsieur BACHOLAT (Ghyslain Salomon), Ingénieur des Travaux Statistiques de 8° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Techniques (Statistiques).

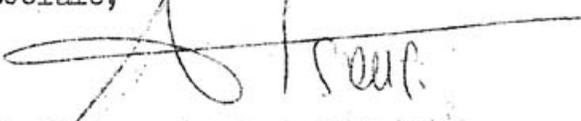
Article 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances Chargé du Plan et de Prospective son administration d'origine à Brazzaville

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 7 Février 1995 date effective de reprise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville. le 7 FÉVRIER 1996

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fon-
ction Publique et de la Sécurité
Sociale,



Professeur Anaclét TSOMANDET.



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AFILIATIONS :

- DGFP/DME.....2
- DGB.....2
- DGCF.....2
- MEFPP.....2
- INT.....1
- DOS.....2
- SGG/BC.....2
- ARCHIVES.....2

Le Ministre Délégué Auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances, Chargé
du Budget et de la Coordination des
Régies,



Luc Daniel Adamo MATSRA.-